

Procès verbal du Conseil Municipal du 24 février 2026

Le mardi 24 février 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Nelly GINESTET, le Maire.

Présents : Nelly GINESTET, Jude CAVAILLE, Géraldine SUTERA, Laurent DEPEYROT, Marie-Pierre RIVIERE, Jean-Luc JOUGLAS, Sylvain VERMANDE, Alain IDEZ, Rose-Marie BONNET, Thierry NOUGARET, Didier BENNE, Dominique POMPOUGNAC

Excusées Pouvoirs : Caroline PERIE représentée par Marie-Pierre RIVIERE, Nicole VERDIE représentée par Géraldine SUTERA

Excusé Absent : Jean-Claude CUBAYNES

Secrétaire de la séance : Dominique POMPOUGNAC

Ordre du jour :

- 1- Délibérations :
 - Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2026.
 - Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025.
 - Affectation du résultat.
 - Présentation et vote du Budget Primitif 2026.
- 2- Questions et informations diverses

Madame le Maire propose à l'assemblée qu'une délibération soit rajoutée à la séance du Conseil Municipal. Il s'agit du tableau des emplois au 1^{er} mars 2026. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibérations du Conseil :

Présence du Conseiller aux Décideurs Locaux, Monsieur Norman GUARDIA pour le vote du compte financier unique et le vote du budget primitif 2026.

Monsieur Norman GUARDIA indique que suite à un dysfonctionnement technique de l'application CDG-D du Centre des Finances Publiques, le vote du compte financier unique et l'affectation du résultat ne peuvent être votés. Ils sont reportés au Conseil Municipal du mois d'avril. Cependant, il informe que le vote du budget primitif peut être réalisé avec une reprise anticipée des résultats.

Désignation du secrétaire de séance (N° DE_013_2026)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Dominique POMPOUGNAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- De nommer Monsieur Dominique POMPOUGNAC secrétaire de séance du Conseil Municipal du 24 février 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2026 (N° DE_014_2026)

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Approbation du budget primitif 2026 (N° DE_015_2026)

Vu le projet de budget primitif communal pour l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le budget primitif communal pour l'exercice 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

La section de fonctionnement se présente et s'équilibre ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	LIBELLE	VOTE 2026	Chap	LIBELLE	VOTE 2026
O11	Charges à caractère général	193 281.67 €	OO2	Excédent antérieur reporté	356 885.67 €
O12	Charges de Personnel	264 500 €	O13	Atténuation de charges	14 000 €
O14	Atténuation de produits	39 000 €	70	Produits des services	42 000 €
65	Autres charges de gest° courante	77 450 €	73	Reversement sur recettes	280 400 €
66	Charges financières	2 500 €	74	Dotations et participations	163 927 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	75	Autres produits de gest° courante	6 550 €
O23	Virement à l'investissement	283 471 €	76	Produits financiers	7 €
042	Op° ordre entre sections	3 567 €	77	Autre produit exceptionnel	1 000 €
	TOTAL	864 769.67 €		TOTAL	864 769.67 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

La section d'investissement se présente et s'équilibre ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
Chap	LIBELLE	VOTE 2026	Chap	LIBELLE	VOTE 2026
20/21/23	Immobilisations en cours	260 500 €	021	Virement de la section fonct	283 471 €
16	Emprunts et dettes assimilés	36 350 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	9 812 €
	Restes à réaliser	71 500 €	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	26 806.16 €
			040	Op° ordre entre sections	3 567 €
			001	Excédent d'investissement reporté	44 693.84 €
	TOTAL	368 350 €		TOTAL	368 350 €

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Tableau des emplois au 1er mars 2026 (N° DE_016_2026)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
Rédacteur Territorial	B	1	31 heures 30 minutes
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
Agent de Maitrise principal	C	1	31 heures
Adjoint technique territorial	C	1	21 heures
	C	1	32 heures
	C	1	8 heures
	C	1	6 heures
<u>FILIERE SOCIALE</u>			
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	31 heures 54 minutes
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	29 heures 30 minutes
	C		
TOTAL		8	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
DECIDE :

d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de 2026 chapitre 012.

ADOPTÉ :

à 14 Voix Pour

à 0 Voix Contre

à 0 Abstention

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

2- Questions et informations diverses.

- ✚ Projet de parc photovoltaïque à Laburgade : ce projet de taille mesurée et sans nuisance visuelle pour les habitants de Flaujac-Poujols, sera présenté lors d'un Conseil Municipal.
- ✚ Organisation du bureau de vote pour l'élection municipale du 15 mars 2026.

La séance est levée à 20 h 10 minutes

Nelly GINESTET
Le Maire

Dominique POMPOUGNAC
Secrétaire de séance